



EN DIRECT

DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE ENEDIS

Bulletin de mars 2018



LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE PHILIPPE MONLOUBOU PRÉSENTE SON PROJET

Avis motivés des représentants du personnel sur la consultation annuelle sur les orientations stratégiques d'ENEDIS et leurs impacts sur l'emploi, (...)

lire p2

CCE DU 15 MARS 2018 DÉCLARATION LIMINAIRE

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a publié un avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique (séance plénière du 28 février 2018).

Ce rapport, consultable sur le site internet du CESE www.lecese.fr comprend plusieurs longs couplets sur le rôle de la distribution dans la transition énergétique, ce qui a donné une occasion supplémentaire pour « certains groupes » de pousser leurs pions dans leur guerre contre le service public national.

lire la suite p3



L'INFORMATION DU JOUR DU PRÉSIDENT

Philippe Monloubou nous apprend qu'il revient tout juste d'un déplacement en Inde. Dans les bagages d'Emmanuel Macron ? Et il avait l'air satisfait de son voyage...

lire p4

DROIT D'ALERTE DU CCE : UNE PREMIÈRE À ENEDIS !

Conformément à l'article L2323-10 du Code du travail, suite à la consultation annuelle sur les orientations stratégiques d'ENEDIS et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation, le CCE d'ENEDIS lance, pour la première fois de son histoire c'est-à-dire depuis la création de la filiale de distribution ERDF en 2008 devenue ENEDIS, une procédure d'alerte économique (art. 2 323-50 du Code du travail).

Ce droit d'alerte est voté à l'unanimité... Par les seuls élus CGT !

Les autres organisations syndicales, CFE-CGC, CFDT et FO, ont décidé de ne pas assumer leurs responsabilités et n'ont pas pris part au vote !

Une Info directe spéciale droit d'alerte bientôt sur vos mails !

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE PHILIPPE MONLOUBOU PRÉSENTE SON PROJET « UN NOUVEL ÉLAN »

L'avis de la CGT

Avis motivé des représentants du personnel sur la consultation annuelle sur les orientations stratégiques d'ENEDIS et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation, conformément à l'article L2323-10 du Code du travail.

Les représentants du personnel contestent la pertinence des orientations stratégiques d'ENEDIS présentées aujourd'hui par le président du directoire d'ENEDIS, Monsieur Philippe Monloubou. Le seul objectif avéré de cette nouvelle donne consiste à faire le maximum de cash sous injonction du Groupe EDF. Cela implique des économies drastiques, dans tous les domaines, qui pénalisent notre activité.

Dans cette logique, ENEDIS met en œuvre un plan social massif prévoyant la suppression de plus de 2 000 emplois, dont l'essentiel dans l'exploitation, et prévoit la fermeture de nombreux sites de proximité, faisant émerger le risque d'un abandon des territoires ruraux et d'une inégalité de traitement des usagers.

Ces éléments nuisent à la qualité du service rendu et dégradent les conditions de travail des salariés qui sont, en outre, soumis à une austérité salariale érigée en norme.

Cette politique remet en cause notre capacité à remplir nos missions de service public et nos obligations contractuelles, ce qui hypothèque le résultat des négociations locales qui vont s'ouvrir pour renouveler les contrats de concessions, étant entendu que les orientations d'ENEDIS sont connues de la plupart des acteurs du secteur et même relayées dans les médias.

En conclusion, les représentants du personnel considèrent que cette stratégie donne des arguments aux adversaires du modèle actuel du distributeur, service public national, et met en péril l'avenir d'ENEDIS dans une période où l'organisation du secteur est questionnée.



C'est pour ces motifs que les représentants du personnel émettent un avis négatif et proposent les orientations alternatives suivantes, en conformité avec les dispositions prévues à l'article L2323-10 du Code du travail :

- Respect de toutes les trajectoires validées par la CRE (Commission de régulation de l'énergie) lors des négociations du tarif TURPE 5 et pour lesquelles le régulateur a octroyé les ressources nécessaires.
- Stabilisation des effectifs d'ENEDIS à 36 053 emplois statutaires à l'horizon 2021, avec une priorisation sur les métiers opérationnels de proximité et la hausse du taux des salariés d'exécution à 35 %.
- Maintien de l'ensemble des sites de proximité.
- Maintien du niveau d'investissement actuel hors Linky avec priorisation au renouvellement et renforcement des réseaux BT.

- Retour à un management centralisé, gage de cohérence des organisations et décisions sur l'ensemble du territoire, avec un cadrage précis sur l'ensemble des dossiers et un contrôle renforcé de leur application.

Les représentants du personnel rappellent à la présidente que cet avis et nos propositions alternatives doivent être transmis au Conseil de surveillance qui devra formuler une réponse argumentée.

Nous sommes donc maintenant en attente de la communication de cette réponse.

Vote de l'avis motivé et donc avis négatif unanime sur les orientations stratégiques : CGT, FO et CFE-CGC.

La CFDT ne participe pas au vote...

DÉCLARATION LIMINAIRE

CCE DU 15 MARS 2018

(→ suite) Et c'est ainsi qu'on peut lire dans cet avis soumis au vote des membres du CESE :

« Plusieurs groupes du CESE proposent par ailleurs que soit lancé un débat avec toutes les parties concernées sur les conditions dans lesquelles les collectivités qui le souhaitent, pourraient exercer à l'avenir une gestion directe de la compétence de distribution en régie ou par le biais d'une entreprise locale de distribution (ELD), sous réserve que le périmètre concerné soit d'une maille suffisante pour garantir une bonne mutualisation opérationnelle du réseau (métropole, département...). Les groupes de la CGT, de la CGT-FO et des entreprises s'y opposent... »

Les adversaires du service public national de la distribution d'électricité font feu de tout bois : amendements sur les raccordements, rapport de la Cour des comptes sur Linky, projets sur les boucles locales, etc. Des adversaires bien aidés. Avec leur nouvelle stratégie pour ENEDIS – le cash comme seul horizon – nos dirigeants donnent des bâtons pour se faire battre.

Il ne manque plus que les extraterrestres. Certains vont même jusqu'à remettre en cause les chiffres donnés par la CGT... Qui sont pourtant issus de la direction financière d'ENEDIS et des PMT d'ENEDIS et de ses unités ! Donc disponibles et consultables par chacun !

Bref, chacun appréciera les positions des uns et des autres, et assumera ses amitiés comme ses choix le moment venu. Mais personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Dans ce contexte, la CGT poursuit son déploiement à l'interne pour donner les informations factuelles à tous les salariés. Gagner cette bataille de l'opinion parmi les salariés, ce sera s'assurer d'un soutien majoritaire indispensable pour légitimer nos démarches à l'externe.

En effet, nous poursuivons nos rencontres avec les acteurs du monde de l'énergie pour les alerter sur les nouvelles orientations prises par ENEDIS, les risques qu'elles impliquent sur le plan social et la pérennité du modèle du distributeur, service public national.

Il ne s'agit pas de témoigner, mais bien d'agir, d'inciter chacun à prendre ses responsabilités : collectivités locales, pouvoirs publics, régulateur et salariés. À ce titre, notre objectif est bien de nous appuyer sur ce déploiement de l'information pour faire émerger un grand rapport de force d'ici l'été, de nature à imposer le retour aux équilibres sociaux et industriels antérieurs.

Nous le répétons. Nous n'agissons pas pour témoigner, mais bien pour gagner. Et nous en avons collectivement les moyens.

Cet horizon devient de toute manière indépassable tant l'urgence est manifeste. Urgence à ENEDIS, dont la vie d'entreprise a ses propres caractéristiques et son propre rythme, mais aussi conditionnée à l'avenir du secteur de l'énergie qui est aujourd'hui interrogé au plan politique.

Notre devenir sera dépendant de celui du service public dans son ensemble.

Cette question nous percute au moment où le gouvernement compte bien régler son compte aux cheminots et à leur statut pour y substituer une pleine concurrence peu compatible avec l'intérêt général et le maintien des équilibres territoriaux.

Après, à qui le tour ?

Au moment où des banques mènent des études sur le découpage du Groupe EDF pour le compte du gouvernement, ce n'est pas difficile de répondre...

Et ils sont prêts à tous les subterfuges pour faire passer la pilule dans l'opinion. Rappelons cette saillie du président Emmanuel Macron qui a expliqué au Salon de l'agriculture qu'il devait supprimer le statut des cheminots au vu des difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Le malaise de la paysannerie n'est pas dû à l'organisation du secteur, au libre-échange, aux exigences de la grande distribution ou à l'agro-industriel... Mais au statut des cheminots !

Plus c'est gros, plus ça passe et cela fut dit sans beaucoup de réactions des médias, sans doute trop occupés à préparer la commémoration des 40 ans de la mort de Claude François. Il y a des priorités...


Nous pensons que le débat sur l'avenir des services publics vaut mieux qu'une recherche de boucs émissaires pour diviser les travailleurs entre eux.

VOICI LE RÉSULTAT DU VOTE SUR LE RAPPORT DU CESE (SUR LA POSSIBILITÉ DE PASSAGE EN RÉGIE OU ELD DE LA DISTRIBUTION)

POUR

(avec les groupes agriculture, artisanat, professions libérales, personnalités qualifiées (sauf 1), environnement nature, etc.) :

 fidèle à sa vision régionaliste, elle soutient notre service public et l'emploi statutaire comme la corde soutient le pendu.

 tout va bien, pas un mot sur la distribution. Amen.

 qui loue la pertinence du CESE.

ABSTENTIONS

Le groupe des entreprises qui dénonce certains débats institutionnels sur les liens entre acteurs du secteur électrique mais ne vote pas contre (le patronat n'a pas viré antilibéral et anti-marché).



qui ne soutient pas le développement désordonné de modèles énergétiques locaux. Ordonnés, cela devrait mieux passer... ? L'habituelle ambiguïté du grand écart entre l'image renvoyée aux salariés et les relations incestueuses avec le patronat...

CONTRE



Ce vote a le mérite de préciser les vrais positionnements et objectifs des uns et des autres. C'est autre chose que les discours convenus diffusés dans le personnel par certaines organisations syndicales qui nous expliquent faire beaucoup de choses pour défendre le service public mais jouent manifestement double jeu, écartelées entre leur relation avec les employeurs et les probables interpellations de leurs sympathisants. Ils nous font penser à ces résistants de la dernière heure qui paraissent en expliquant avoir gagné la guerre. Nous n'oublions pas non plus la propagande massive de la direction qui continue à rejeter ses responsabilités sur les autres : le régulateur, les nouvelles technologies, Linky, convergence, etc., etc.

C'est à un choix de société auquel nous sommes aujourd'hui confrontés, entre le maintien des valeurs de solidarité propre au système social et public français d'un côté, ou sa disparition au profit d'une logique libérale d'inspiration anglo-saxonne de l'autre.

Nous pensons que le modèle français mérite qu'on le défende car c'est une condition sine qua non de la cohésion sociale et de la limitation des inégalités. C'est l'inverse de la loi de la jungle et du plus fort. C'est ce qui permet de faire civilisation.

La journée de mobilisation du 22 mars est donc une date importante. Personne ne s'y est trompé puisque c'est tout le secteur public qui appelle à cette mobilisation.

Ce sera un jalon dans notre construction d'un rapport de force majeur à ENEDIS et un point de départ possible vers une convergence des luttes dans et pour les services publics.

C'est pourquoi la CGT à ENEDIS en appelle à une participation de tous les salariés.

L'INFORMATION DU JOUR DU PRÉSIDENT



Philippe Monloubou nous apprend qu'il revient tout juste d'un déplacement en Inde. Dans les bagages d'Emmanuel Macron ? Et il avait l'air satisfait de son voyage...

On sentait bien depuis un moment qu'il avait pris ses distances avec la réalité sociale de l'entreprise !

La preuve au travers de quelques « pépites » lors sa présentation.

- 1 h 30 de discours sans évoquer une seule fois les salariés... Loin, très loin du vécu quotidien de ceux-ci. Une réaction face aux exemples de difficultés et souffrances évoqués ? RAS, au courant de rien...
- Suite aux interpellations de la CGT sur les suppressions d'emplois, les projets de fermetures de sites et la renégociation annoncée des accords astreintes et sur le temps de travail (ATT) ? « *Un cadre est en cours d'élaboration et les DR s'y engageront.* » Il n'a pas lu ni validé les plans à moyens terme (PMT) d'unités qui sont présentés dans les CE et décline le PMT d'entreprise ?
- Sur le non-respect des trajectoires validées par le régulateur, il nous indique que « *l'entreprise fait ce qu'elle veut du tarif octroyé* ». Et d'ailleurs comme « *ce tarif ne couvre pas le coût du changement de nom d'ERDF par ENEDIS, il faut bien récupérer l'argent* »... Sur le dos des salariés !
- Le déploiement de Linky ? Tout va bien malgré les conditions de travail déplorables des salariés de la sous-traitance... Ce problème est d'ailleurs « *très à la marge* ». Comparé à quoi ? Aux conditions de travail en Inde ?
- La remontée du dividende ? « *C'est normal ! Ce n'est pas 83 % [la CGT ne sait pas compter] mais 65 %* » (cela pourrait être pire comme en Italie où c'est 100 %).
- Nos besoins en investissement pour l'avenir ? Pour quoi faire ? « *Nos réseaux sont particulièrement résilients. On le voit lors des tempêtes.* » Il n'a pas dû sortir beaucoup avec les salariés durant cette période...

TOUS ENSEMBLE LE 22 MARS 2018

Manifestations,
rassemblements,
débrayages...

SUR TOUT
LE TERRITOIRE

22 MARS

mines - énergie
la
cgt

FÉDÉRONS LES ÉNERGIES
POUR LE SERVICE PUBLIC

www.fnme-cgt.fr

RACCORDEMENTS : LA DIRECTION ESQUIVE LE DÉBAT !



Les résultats sont mauvais !

Et cette activité va être ouverte à la concurrence suite à un amendement déposé par le Parlement.

Par conséquent, nous attendions avec impatience la présentation de ce dossier mis à l'ordre du jour à la demande de la CGT. Mais le nouveau directeur technique n'était pas là et avait pris d'autres engagements ! Voilà bien un nouveau signe de la considération qu'ont nos dirigeants envers les salariés et leurs représentants.

La CGT a donc considéré qu'il n'était pas possible de traiter ce point sérieusement dans ces conditions et a demandé qu'il soit inscrit au prochain CCE.

La présidente du CCE nous déclare ne pas apprécier notre jugement sur l'attitude du directeur technique. Quand même, il a un agenda chargé ce brave homme ! Et puis, la dernière fois que des dirigeants ont daigné nous faire l'honneur de leur présence, les choses ne se sont pas bien passées ! Un comble. Messieurs ne sauraient se mettre au service des salariés... La prochaine fois, on devra sans doute leur faire une révérence...



Pour la CGT, il s'agit surtout d'une manœuvre pour éluder le sujet et les responsabilités de nos dirigeants dans ce nouveau mauvais coup. En effet, après avoir demandé à la CGT de jouer les pompiers pour éviter la remise en cause du monopole, la direction d'ENEDIS n'a en réalité réclamé qu'une seule chose au législateur : rester celle qui qualifiera les entreprises de travaux ! Quelle hypocrisie !

Et en plus le président d'ENEDIS nous a déclaré sans vergogne, lors de sa présentation sur la stratégie, que c'était une très bonne chose ! Chacun pourra se faire son opinion sur cette vision de la défense du service public...

CRÉATION D'UNE DIRECTION IMMOBILIÈRE À ENEDIS



Pour la CGT, les activités propres à ENEDIS doivent être réalisées par ENEDIS, surtout si cela est fait en favorisant la solidarité à l'intérieur du Groupe.

Cela dit, faire jouer la solidarité à l'intérieur du Groupe ne doit compromettre ni les évolutions de carrière, ni les classifications, ni les conditions de travail des agents concernés.

Les propositions portées par la CGT n'ont pas été retenues. Par exemple, les DRIM* n'ont pas été créées à la maille 8, alors que la direction n'arrête pas de prôner « *le positionnement des ressources opérationnelles au plus près du terrain* ».

Une fois de plus, les salariés vont subir le diktat des directions et devoir s'adapter à une transformation qu'ils n'ont pas demandée.

Par ailleurs, les concertations prévues par l'accord du 23 juillet 2010 n'ont pas eu lieu à ENEDIS, ni au niveau national et encore moins au niveau local. Il y a donc un véritable problème quant au respect du Code du travail en ce qui concerne la consultation des CCE et CE et de celui des accords d'entreprise.



Au regard de tout ce qui vient d'être énoncé, la CGT a émis un avis négatif sur ce dossier.

* DRIM : direction régionale immobilière